

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2024**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mrs FURDYNA, PHILIPPE, Mme LE BATARD, Mrs PLINE, DIMESIC, VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mr MAHIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MARY, MORICE, Mmes GUILLEMIN, AGNÈS, DUPONT.

Absents Excusés : Mmes GODARD, LÉONARD, PHILIPPE, Mr MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme GODARD a donné pouvoir à Mme LE BATARD
Mme LÉONARD a donné pouvoir à Mme AGNÈS

2024/124 : COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la réglementation et les obligations faites aux agents justifiant les absences. L'outil informatique « Manatime » assure le suivi et la traçabilité de toutes les absences du service et garantit la sécurité des agents.

D'autre part, chacun a pu prendre connaissance de la réglementation applicable en matière d'ordres de mission, en rappelant les règles d'utilisation des véhicules et en définissant le cadre des ordres de mission pour les agents.

Ces dispositions permettent à la fois de protéger les salariés et l'employeur.

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise en œuvre de ce dispositif.

2024/125 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur MARY, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier pour l'organisation de la course de caisses à savon le 21 juin prochain.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de celui-ci, en fonction des autorisations obtenues pour cette manifestation.

D'autre part, le Conseil Municipal des Jeunes prépare la Saint Valentin qui sera organisée le 14 février 2025 au module. Celui-ci débutera par un concours de talent en fin d'après-midi, suivi de la soirée organisée en première partie pour les jeunes âgés de 7 à 11 ans et en seconde partie pour les plus âgés. Chacun aura la surprise de découvrir le décor mis en place par le Conseil Municipal des Jeunes.

2024/126 : COMMISSION FINANCES

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions de tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2025 dans les diverses salles (salle des fêtes, salle du Molay, Module, Charretterie).

Le Conseil Municipal valide ces tarifs, définis dans le tableau en annexe.

Les associations continuent de bénéficier de la gratuité de l'une de ces salles, une fois par an, les assemblées générales sans utilisation de la cuisine restent gratuites.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux « Particuliers de la commune » à l'ensemble des agents communaux pour la location de ces salles une fois par an.

Le Conseil Municipal précise que les contrats de location signés à ce jour ne subiront pas d'augmentation, les tarifs de l'année 2024 restant applicables pour ceux-ci.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du règlement d'utilisation de la charretterie précisant les conditions d'occupation du local et du lieu et valide celui-ci.

Le Conseil Municipal souhaite engager une réflexion sur les dispositions à engager pour faire des économies d'énergie sur l'ensemble de ces bâtiments afin de réduire le coût de fonctionnement.

2024/127 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Maire demande à chacun de définir les travaux prioritaires pour l'année 2025.

Ceux-ci peuvent être chiffrés pour l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal a visionné les photos du terrain situé route de Balleroy suite à la destruction des logements.

Le Conseil Municipal souhaite engager une réflexion sur le devenir de cette parcelle avec Inolya.

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, a fait un point sur l'avancement des travaux de la salle du conseil ; pour une finition programmée fin février 2025.

D'autre part, dans les manifestations à prévoir, la date du vendredi 28 Mars 2025 a été retenue pour le carnaval des écoles ; celui-ci regroupera environ 500 élèves avec une modification du circuit du défilé, celui-ci prévoit un passage devant la Résidence Harmonie.

2024/128 : SYNDICAT D'EAU

Le Maire a donné lecture de la lettre de Mr BOISSEL, Président du Syndicat des Eaux, remerciant la Commune pour le soutien apporté à ce service pour son fonctionnement.

Cette aide précieuse en moyen technique ou humain permet de répondre aux besoins des usagers du territoire.

PROPOSITION TARIFS SALLES

SALLE DES FÊTES

	Particuliers de la commune	Associations locales	Particuliers et associations extérieurs
SALLE DES FETES	400	255	650
FOYER SEUL	170	155	250
FOYER + CUISINE	200	170	300
Expos (salons, brocantes)	350	200	500
Supplément ½ journée supplémentaire			50 par ½ journée
AG seule (sans cuisine)		Gratuit	SDF 300 FOYER SEUL 250

SALLE DU MOLAY

1 JOUR	100	80	150
2 JOURS (WE)	200	160	300

MODULE

REUNIONS / AG		Gratuit	100
1 JOUR	120	90	180
2 JOURS (WE)	240	180	360

CHARRETTIERIE

VIN HONNEUR	100	100	150
1 JOUR	100	100	200
2 JOURS (WE)	200	150	400
Supplément ½ journée supplémentaire			50 par ½ journée